



# Le Patriote

ST-PIERRAIS

25 Centimes le numéro.

JOURNAL DU SAMEDI

25 Centimes le numéro

ABONNEMENTS	Saint-Pierre, Un an.	12 fr. 00
	Six mois.	6 00
	Outre-mer, Un an.	15 00
	Six mois.	8 00

*ADMINISTRATION*

Rue GERVAIS, en face le Lavois Public.

## INSERTIONS:

Annonces, la ligne \_\_\_\_\_ 0 fr 30  
Réclames, — 1 00

## DERNIÈRE NOUVELLE.

Nous n'en avons pas encore fini avec l'affaire du *French Shore*. Les prétentions de l'Angleterre entrent dans une phrase nouvelle. Lord Salisbury vient de proposer à la France un arbitrage qui déciderait si oui ou non le système des primes à la pêche de la morue doit être supprimé. La France ne consent pas à ce qu'on discute un point pareil de sa politique économique; elle admettrait cependant que le différend tout entier fût soumis à un arbitrage, la question des primes restant, bien entendu, intacte. Elle désirerait aussi que l'Angleterre prit l'engagement d'assurer le respect de la décision des arbitres, au cas où les Terre-Neuviens refuseraient de s'y rapporter.

Tout cela a abouti à des négociations tendant à ce que le *modus vivendi* de l'année dernière soit prorogé pour la prochaine campagne.

## CHRONIQUE

Je disais, dans mon dernier article, que je discutais froidement et logiquement.

Envisageant la situation ce quelle doit être à moins de nier que midi est le jour et minuit, la nuit, je suis convaincu d'être d'accord, dans mon raisonnement, avec tout homme sensé qui voit au dessus de lui.

Il est des circonstances où l'égoïsme ne peut être de saison : servir l'intérêt général pour en faire son intérêt particulier est une anomalie difficile à concilier, l'un étant l'ennemi de l'autre.

Il faut des illusions bien grandes et avoir à faire à des ignorants bien caractérisés pour tenter de présenter des vellées comme si elles étaient des lanternes.

Il est bien loin ce temps qu'il y en ait qui le regrettent, c'est évident : quant à en rêver le retour autant espérer prendre la lune avec les dents.

Lorsqu'au futur Conseil général, issu des nouvelles élections, viendront certaines dis-

cussions, il n'y a pas à douter que l'occasion se présentera souvent, de démontrer que les griefs soulevés dans nos critiques étaient justifiés. A ce moment il nous sera facile de prouver que nous restons logiques.

C'est alors, qu'au lieu de perdre du temps à des invectives étrangères au débat, la nouvelle majorité se pénétrera bien impartiallement de la tâche qu'elle aura assumée et des charges du mandat qu'elle aura sollicité.

La politique de comédie a fait son temps : elle est réservée à ceux qui désirent en faire leur profession. Ce n'est pas en transformant des séances en représentations théâtrales qu'une assemblée défend les intérêts qui lui sont confiés.

Il y a la dignité que tout corps élu doit savoir conserver ; il n'appartient à aucun des membres de la discréder. Dans un milieu comme le Conseil général, les lois de l'éducation s'imposent comme ailleurs ; y contrevenir c'est se jouer des électeurs qui vous ont appris à les représenter.

St-Pierre Miquelon qui est une colonie très développée au point de vue commercial doit l'être politiquement.

Il faut, s'ils l'ignorent, que ceux qui ont cru pouvoir à leur gré faire la pluie et le beau-temps, reconnaissent qu'ils se sont étrangement trompés. Le crédit a trop été accordé à la physionomie au détriment de la valeur réelle. Nous sommes les fils d'une génération instruite et non les esclaves d'un maître : le seul maître à tous, c'est l'intelligence développée par l'instruction ; c'est l'expérience appliquée au bien général et non l'exploitation du petit par le gros.

CURTIUS.

## M. LAROCHE &amp; « LE PATRIOTE »

Le *Patriote* dans le but d'être agréable aux nombreux négociants qui le lisent et aussi dans celui de faire connaître dans les départements du littoral de la France et les provinces Canadiennes où il a des abonnés, l'importance de Saint-Pierre a cru devoir ces jours derniers, demander à qui de droit, non pas même un extrait du registre des entrées et sorties des navires, mais simplement l'autorisation de compiler ce registre.

Or voici la stupéfiante réponse qu'a reçue de M. Laroche (Ludger) M. A.

Lemoine, notre propriétaire-gérant,

Saint-Pierre le 1<sup>er</sup> Décembre 1890.

Monsieur le gérant du *PATRIOTE*.

En réponse à votre communication du 26 Novembre dernier, par laquelle vous demandez l'autorisation de relever à la Douane le chiffre des entrées et des sorties des bâtiments dans le Port de St-Pierre, j'ai l'honneur de vous faire connaître, qu'en raison des difficultés qui pourraient se produire par l'ingérence d'un étranger à ce service, l'administration ne peut vous accorder cette permission.

Il serait, cependant, possible de vous faire fournir des renseignements pour être insérés à votre journal dont la publication se fait le samedi, par l'échange d'un numéro, avec l'*Officiel de la Colonie*, qui paraît le Vendredi de chaque semaine.

Recevez, etc.

On voit que le mystérieux M. Laroche (Ludger) a passé dans les colonies la plus grande partie de son existence. S'il avait vécu davantage la vie de la Métropole, il saurait que les portes des préfectures et des sous-préfectures sont toujours largement ouvertes à la Presse et qu'on y fournit quotidiennement des informations aux journaux, sauf dans quelques cas exceptionnels. Il saurait que les commissaires de police et les magistrats eux-mêmes, qui, pourtant, par profession sont tenus à une certaine réserve, paient souvent leur tribut de renseignements.

Si le *Patriote* avait manifesté le désir de fouiller dans les archives du cabinet du Gouverneur par intérim pour y étudier à la lumière des rapports confidentiellement adressés au Ministre la question de l'octroi de mer ; s'il avait sollicité une place au Conseil privé pour un de ses reporters, nous trouverions soutenable la thèse de M. Laroche (Ludger). Mais s'agissant du mouvement maritime de la colonie, c'est à dire de l'unique mode de notre activité commerciale, nous ne pouvons que la trouver choquante.

La *Feuille Officielle* n'a pas, que nous sachions, le monopole des publications susceptibles d'intéresser les îles Saint-Pierre et Miquelon et par suite, c'est à juste titre que nous prétendons jouir des mêmes priviléges qu'elle.

Quant à notre « ingérence » que semble redouter M. Laroche (Ludger) pour le



service du Port, nous ne comprenons pas comment elle parviendrait à se produire. Nous sommes loin d'être des personnages encombrants et nous n'avons pas pour habitude de nous mêler de ce qui ne nous regarde pas. Que tel long-courrier mouille sur notre rade aujourd'hui ou que tel autre lève l'ancre demain, peu nous en chaut ! Nous ne nous ingérerons pas, nous ne nous sommes jamais ingérés dans ces manœuvres-là. Nous nous occupons seulement des manœuvres politiques et électorales que M. Laroche (Ludger) est des mieux placés pour connaître.

Done, de ce côté, rien à craindre de nous.

M. Laroche (Ludger) ne l'ignore, sans doute, pas; il a feint néanmoins de l'ignorer. Le *Patriote* n'est pas précisément le chevalier servant de l'Administration, qu'il attaque, au contraire, quand l'occasion s'en présente et l'Administration essaie de s'offrir une petite revanche.

Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que le concierge intérimaire de l'hôtel de l'Intérieur a bien pour consigne d'accepter, après la fermeture des bureaux, notre dépôt légal, mais aussi de se refuser à en délivrer le moindre reçu. Ce procédé est d'autant plus blâmable qu'il constitue une violation formelle de la loi et qu'il serait grotesque que l'apparition d'un écrit périodique fût subordonnée à la présence sur son rond-de-cuir d'un fonctionnaire quelconque. Cependant comme nous sommes au dessus de ces petites misères, nous nous contentons d'en rire. Nous prenons seulement la précaution de nous faire accompagner de témoins lorsque c'est au dit concierge intérimaire que nous avons à remettre, le samedi soir, les deux exemplaires de notre feuille.

Tout cela pour que le Directeur de l'Intérieur se rende compte que nous sommes gardés à carreau et prêts, quelle que soit la circonstance, à risposter du tac au tac.

#### LE PATRIOTE.

#### HIVER & TEMPÈTE.

Les adieux de novembre et le premier bonjour de décembre ont été une grande attraction pour les gens avides de voir cette légendaire journée de poudrin où hommes et bêtes perdent respiration. Non moins grandiose a été l'aspect de la mer qui se dressait en montagnes écumantes pendant ces deux jours de mauvais temps.

Dans la nuit du 28 au 29 novembre le vent de nord-est s'est élevé presque subitement en tempête et une bourrasque de neige a couvert notre île d'un blanc linceul. C'est l'hiver qui nous arrive avec ses rigueurs d'un côté et ses attractions de

l'autre, devançant le calendrier de près de trois semaines; mais nous sommes habitués à ces prévenances dont nous nous passerons bien volontiers, étant plus sensibles à un beau rayon de soleil reconfortant.

L'ouragan à terre n'a certes rien de dangereux pour nous autres habitants de l'élément solide, mais le danger est terrible et incalculable pour ces braves marins, qui naviguent hiver comme été sans paraître se douter qu'un cyclone peut, au lendemain du plus beau jour, les engloutir à tout jamais malgré leur courage.

La tempête de Samedi a été d'après les anciens habitants d'une violence extraordinaire. Nous en avons eu la preuve dans le naufrage du brick les *Deux-Sœurs*: ce navire, rentré en avaries, il y a plus d'un mois, était sur le point de partir pour Bordeaux avec un chargement de morues pour M. Monier, quand, dans la matinée du 30, rompant ses chaînes et à moitié dématé, il a été jeté à la côte, au lieu dit la Pointe à Philibert. En même temps une goélette anglaise venait s'échouer au même endroit.

Après un tel déchainement nous aurions pu croire le temps purgé, suivant l'expression des marins; or nous avons eu à peine notre dimanche pour contempler les dégâts et voir nos toits blanchis miroitant aux maigres et rares rayons du soleil.

Pendant la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 Décembre, un coup de vent, de nord-ouest cette fois, se faisait sentir avec plus de rage encore que celui de l'avant-veille. Dans la soirée, dès 7 heures, le baromètre était descendu au dessous de tempête; une baisse aussi sensible et aussi rapide ne pouvait qu'indiquer l'approche d'un nouveau cyclone. Il a été complet à ce point que presque tous nos concitoyens ont été tenus en éveil par les craquements insolites des maisons, chancelant sur l'effort du vent et ayant, l'une, une porte enlevée, l'autre une fenêtre défoncée. Avant le jour la tempête s'est calmée et nous avons vu bien des cheminées et bien des palissades sur le carreau; une douzaine de goélettes étaient à la côte, dans le Barachois même, sans autres avaries à signaler que leur échouement.

Pour la circonstance, il aurait fallu deux ou trois *Progrès* et un peu plus de célérité à porter secours aux plus compromis.

\*\*

Pour un bâtiment neuf, notre établissement scolaire s'est assez bien comporté pendant ces deux tempêtes. On peut dire qu'il a reçu son baptême. Il aurait certes été encore plus crâne dans cette épreuve si la Délégation municipale, de nefaste

mémoire, n'avait jugé bon d'en déranger l'harmonie et l'équilibre en modifiant la pesanteur et la hauteur de la toiture, sans doute pour donner sur celle-ci plus de prise aux vents. C'était l'avis d'une commission spéciale et même celui de M. le Chef du service des travaux Hamon, si nous avons bonne mémoire. Mais il est vrai que la Délégation municipale avait l'heureuse fortune de posséder dans son sein un homme universel celui qui « traite tous les sujets avec une égale ardeur et une égale incompétence », et qui a doté jadis la Commune de constructions aussi branlantes que ses opinions sont changeantes. Heureusement pour nous, le Conseil municipal est composé de solides gaillards, qui ne branlent ni ne tremblent au poste d'honneur qui leur a été confié par le suffrage universel et qui se chargent de remettre tout et chacun à sa place.

Honné soit qui mal y pense.

Saint-Pierre.

#### F.....ICHEZ-MOI LA PAIX.

La solde du personnel de direction de ce que M. Roberdeau appelle son *Service des Travaux publics*, coûte 10,064 francs.

Dans ce chiffre ne sont pas compris les indemnités de chauffage, le logement du directeur du service, les poèles de cuisine appelés poèles de bureau, les appointements des dessinateurs, piqueurs, marqueurs et de tout un personnel adjoint, sous une rubrique ou sous une autre, aux trois fonctionnaires qui se partagent les sus-dits 10,000 francs; le chef, enlevant à lui seul près des 2/3.

Mettons que l'accessoire s'élève au même chiffre que la solde.

10 et 10 font 20.

Vingt mille francs au Service des travaux publics de M. Roberdeau !

Avec pareille somme, tout doit marcher à souhait. Il est d'autant moins permis de négliger quoi que ce soit que le Service local est aujourd'hui un Pactole roulant de Richepomme à la Vigie, de l'étang Boulo à l'île aux Moules, du réservoir du Pain de Sucre au milieu de l'Eglise de l'île aux Chiens, des Quais de la commune de St-Pierre au Goulet de l'étang de Miquelon et de maints autres endroits dont le détail serait trop long, comme le dit fort souvent le Père Michel.

Si, sachant que la Caisse est pleine, j'avais l'outrecuidance d'aller dénicher M. Roberdeau du trou qu'il s'est arrangé dans l'hôtel de l'Intérieur et d'où il ne sort

plus, par pure modestie, depuis que le Patriote lui tresse tant de couronnes, si, dis-je, j'allais me plaindre de la manière dont le service des Ponts et chaussées est fait, il me serait sûrement répondu « Mossieu, mes employés font tous leur service... F...ichez-moi la paix ! »

Et si, cependant, sortant de chez Monsieur Gouverneur, je portais mes pas sur la route de Gueydon, il me faudrait rebrousser chemin dès le fond de l'anse à Rodrigue !

La route est effectivement encombrée de grosses pièces de bois et de cailloux que la tempête du 29 novembre y a jetés et si les passants, qui en ont déjà retiré une partie n'enlèvent pas le reste, la voie restera obstruée encore longtemps.

Ils ont tant à faire aux « Travaux publics » de M. Roberdeau !

Aussi ce que je pousse de soupirs en attendant... non pas le Messie, mais le jour heureux où je pourrai dire à M. Roberdeau sans crainte de ses foudres : « Mossieu, « vos employés se f...ichent de vous et « ne faisaient pas leur service. A votre tour, f...ichez... moi la paix et f...ilez « au plus vite », le diable seul le sait !

HENRIOT DES BROUSSES.

truire plus de 350 élèves ?

Pouvez-vous davantage laisser nos rues dans un état non seulement de délabrement mais même de saleté et favoriser ainsi la multiplication des épidémies qui depuis quelques temps, détruisent notre population enfantine ?

Devez-vous laisser tomber en ruines, faute d'entretien, nos édifices communaux, nos clôtures de cimetières et nos quais ?

Non, mille fois non.

Nous devons assurer le bon fonctionnement des divers services de la ville et, pour y arriver, il nous faut des ressources suffisantes.

S'il ne nous est pas possible de trouver 171,000 francs de recettes, puisque nous n'avons pas qualité pour nous en créer de nouvelles, nous pouvons, il me semble en réunir tout au moins 142,000 en demandant formellement le rétablissement de l'octroi de mer, sur les vins, soit 35,000 à ajouter aux 107.000 fr. votés dans vos deux dernières sessions.

N'oubliez pas, messieurs, que cet octroi de mer nous a été enlevé au lendemain de notre élection, par pur sentiment de haine et de vengeance contre les électeurs, sans que le Conseil municipal ait jamais été consulté, ainsi que l'exige cependant le décret du 13 mai, art. 42 § 8.

Cette suppression de l'une de nos revenus a donc été illégale.

Puis, allant au devant des objections que pourrait nous faire l'Administration supérieure, nous pouvons d'ores et déjà déclarer n'avoir à prendre aucun compte de la délibération dérisoire d'une minorité incapable du Conseil général et tenir pour recette bonne et valable les 2/3 du produit de l'impôt foncier et des patentnes et du droit spécial aux navires métropolitains.

Et nous pouvons établir notre budget de la manière suivante :

#### RECETTES

Maintien des sommes votées aux sessions d'août et octobre . . . . .	107,000 fr.
Produit de l'octroi de mer sur les vins . . . . .	35.000
Total . . . . .	142,000

#### DÉPENSES.

Sommes votées aux sessions d'août et octobre . . . . .	171.000
dont, pour équilibrer le . . . . .	
Budget, il faut déduire . . . . .	29,000
Total . . . . .	142,000

Ces 29,000 fr. nous pourrions les reprendre aux articles 5, 6, 7, 8, 11, et 13, et comme suit :

5. Frais de perceptions : 700 fr. ce qui laisse une dépense de . . . . . 3,800
6. Indemnité pour l'élargissement des rues . . . . . 1,500
7. Entretien et clôture des cimetières . . . . . 2,500
8. Grosses et menues réparations aux édifices communaux . . . . . 4,920
11. Entretien des rues et conduites d'eau . . . . . 6,700
13. Entretien des cales et quais . . . . . 2,177

Total des déductions 29,000

De cette manière, nous avons un budget équilibré et basé sur les recettes qui appartiennent à la Commune depuis longtemps déjà.

Ne pensez pas satisfaire ainsi à toutes les exigences de nos divers services, mais nous pouvons attendre des jours meilleurs.

L'ère en commencera, nous devons l'espérer, le jour de l'arrivée tant attendue de notre nouveau gouverneur, Monsieur Morachini ».

D'accord en tous points sur le fond et avec les conclusions de M. Clément, le Conseil à l'unanimité demande : 1<sup>e</sup> Le rétablissement de l'octroi de mer tel qu'il existait avant sa suppression; 2<sup>e</sup> Le maintien au profit de la Commune des patentnes et des impôts, qui ont aussi été supprimés sans avis préalable et parce qu'ils servaient à alimenter le budget municipal.

Prenant pour base les chiffres du budget voté au mois de septembre, le Conseil décide d'en porter les recettes, en y ajoutant les 35,000 fr. d'octroi de mer, à 142,000 et de réduire les dépenses de 29,000 fr. pour l'équilibrer à pareille somme. Dans ce vote les budgets antérieurs se trouvent donc être annulés et celui de 1891 constitué dans les conditions ci après :

Vote du Budget. . . . .

Pour compléter sa proposition et lui donner toute la portée qu'elle doit avoir, M. Clément demande à ses collègues de décider que cette délibération soit adressée, par l'intermédiaire de Délégué, à Monsieur le sous-Secrétaire d'État, qui, éclairé sur la véritable situation faite à la Commune, accordera satisfaction aux justes réclamations de ses Conseillers municipaux.

A l'unanimité, sur la proposition de M. Clément, le conseil décide l'envoi de la présente délibération à Monsieur le Sous-Secrétaire d'État, le suppliant de mettre un terme à toutes les vexations dont les représentants du chef-lieu ont été l'objet dans l'accomplissement de leur mandat.

M. le Maire fait connaître à ses collègues que, suivant l'autorisation qui lui en a été donnée, il a procédé à l'adjudication des travaux d'aménagement des deux appartements du rez-de-chaussée destinés au logement particulier des Frères dans la nouvelle école, lesquels travaux, suivant conventions passées et acceptées volontiers par les entrepreneurs, seront payables au 2<sup>me</sup> semestre 1891, soit sur les voies et moyens de cet exercice, soit sur le reliquat final que donnera l'entreprise de l'école.

A l'unanimité le Conseil ratifie l'autorisation accordée par circulaire au Maire de faire appel à la concurrence et à la générosité des entrepreneurs pour per-

## CONSEIL MUNICIPAL.

### Séance du 25 novembre 1890.

(suite et fin)

« Nous conformant aux prescriptions du § 2 de l'article 40 du décret du 13 mai 1872, qui interdit aux conseillers municipaux de délibérer sur les tarifs de l'octroi de mer, nous avons refusé d'entrer dans la voie illégale que nous indiquait l'administration actuelle et, dans le seul but d'éviter un conflit, nous avons remanié notre budget du mois d'août pour arrêter les dépenses, comme les recettes à 107,000 francs. — Nous avons ainsi supprimé des dépenses devenues de la plus stricte nécessité : 10,000 à l'Instruction publique; 12,000 aux réparations des édifices communaux; 15,000 à l'entretien des rues et près de 30,000 à l'entretien des cimetières et des Quais, à l'Éclairage de la ville, à l'élargissement des rues et à divers autres articles non moins intéressants.

Vous reconnaîtrez avec moi, Messieurs, j'en suis persuadé, que, dans un but de conciliation en revenant à un budget de 107,000 francs nous avons fait fausse route surtout devant l'attitude nuisible et de l'Administration et de ce qui reste du Conseil général.

Pouvez-vous, en effet, après avoir fait une grosse dépense pour la construction d'une École reclamée depuis si longtemps, pouvez nous, dis-je, vous contenter de cinq instituteurs pour ins-



mettre à la Commune d'achever l'aménagement de l'École à bref délai. Ratifie aussi les marchés passés à cet effet et donne tous pouvoirs au Maire d'activer les dits travaux supplémentaires et ceux de peinture, afin de transférer les classes le plus tôt possible dans le nouvel établissement scolaire. Ce sera donner satisfaction à la population entière et le meilleur moyen de mettre un terme aux maladies contagieuses qui atteignent la jeunesse fréquentant des écoles malsaines par le manque d'air et d'espace.

Et ont les membres présents signé le présent procès verbal après lecture.

Propriétaire Gérant, A. Lemoine

## ANNONCES.

### AVIS.

M. Michel Arnaud, à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un atelier de erblanterie chez M. J.-B. Lafitte ainé, quai du Commerce.

Les travaux qui lui seront confiés seront exécutés avec célérité.

Prix très modérés

## A VENDRE



Une propriété située à Saint-Pierre, rue de la Fauvette consistant en un terrain de trois cent seize mètre carrés de superficie avec maison sur cave. Jardin, fontaine et ruisseau.

Prix : 2 500 francs.

Facilités.

S'adresser à M<sup>e</sup> F. COUTURIER, agréé.

### A LOUER

présentement

Une belle maison à étage située rue Bisson



comprenant :

Huit appartements, cave et cour

S'adresser à M. J.-M. LA VISSIERE

## A LOUER

Une maison à rez-de-chaussée avec terrain derrière

S'adresser à M. LE CHEVALIER, charpentier.

## LA REVUE NATIONALE DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE ET COLONIALE

### ABONNEMENTS :

Pays de l'Union postale, 1 an. 7 fr. 00

Pays hors l'Union postale, 1 an. 8 00

Pour les abonnements, s'adresser à M. A. Lemoine, rue Gervais, Saint-Pierre Miquelon.

La PHARMACIE C. V. LIORAT est transférée coin des rues BISSON et JACQUES-CARTIER.  
Ancienne maison LECHARTIER.

ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

## CONCERT & TOMBOLA

SUIVI

### D'UN GRAND BAL ORGANISÉ PAR LA SOCIÉTÉ MUSICALE SOUS LA DIRECTION DE M. C.-V. LIORAT. DANS LES SALONS JOINVILLE Le Samedi 20 Décembre 1890, à 8 Heures du soir.

### PROGRAMME

1<sup>re</sup> PARTIE : Exécution par la Société Musicale. | 2<sup>e</sup> PARTIE : Tirage de la Tombola. | 3<sup>e</sup> PARTIE : Grand Bal.

Les lots seront délivrés immédiatement,

### ÉNUMÉRATION DES LOTS :

Gros lot : Une Pendule et deux Candélabres à sujet en bronze.

Une paire porte bouques montée sur bois.  
Une belle descente de lit  
Un écrin. Truelle à poisson et fourchette à légumes.  
Un écrin service à découper.  
Un beau coffre à mouchoirs.  
Un buvard.  
Un porte épingle.  
Un vase à fleurs, porcelaine.  
Un cendrier.  
Une boîte croquette chocolat.  
Un écrin 6 couverts Christophe 1<sup>er</sup> titre.  
Un pot à tabac.

Un nécessaire à ouvrage.  
Une trottouse.  
Une paire vases forme urne.  
Un huilier.  
Un écrin, 3 couverts Christophe 1<sup>er</sup> titre.  
Deux fruitiers.  
Un verre d'eau.  
Deux assiettes à dessert.  
Une paire vases fleurs.  
Un cabaret.  
Une surprise.

### PRIX DES PLACES,

FAUTEUILS	:	.....	.....	5 fr. 40.
PREMIERES	:	.....	.....	2 fr. 70.
DEUXIEMES	:	.....	.....	1 fr. 35.

PRIX du billet tombola. . . . .

1 fr. 00

Les enfants paieront 1/2 place

Saint-Pierre — Imp. Albert Lemoine.